

ARRÊTÉ N° 2026-25  
PORTANT COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION  
POUR LE DIPLOME AFFAIRES PUBLIQUES ET PLAIDOYER  
DE SCIENCES PO SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

**Le directeur de l'Institut d'études politiques de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret N° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;

Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu l'élection de Monsieur Emmanuel BLANCHARD en qualité de directeur par le conseil de l'Institut en date du 19 novembre 2024 ;

Vu la délibération N°7 du conseil de l'Institut en date du 21 novembre 2023 portant création du Diplôme Affaires Publiques et Plaidoyer ;

Vu la délibération N° 2025-07-02-9 portant approbation du règlement des études du Diplôme Affaires Publiques et Plaidoyer ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le jury de délibération chargé de se prononcer sur l'obtention du diplôme Affaires publiques et plaidoyer, au titre de l'année universitaire 2025-2026, est composé comme suit:

**Président du jury :** Monsieur Emmanuel Blanchard

**Membres du jury :** Monsieur Michael Bismuth  
Monsieur Alexandre Tuillon

**Article 2 :**

La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait Saint-Germain-en-Laye, le 11 juin 2026

  
Emmanuel BLANCHARD  
Directeur de l'Institut d'études politiques de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye

**Sciences Po**  
**Saint-Germain-en-Laye**  
Le Directeur  
Emmanuel Blanchard

Transmis au Rectorat le : 15 juin 2026  
Affichage et publication le : 15 juin 2026

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.